

PROJET PÉDAGOGIQUE 2022-2027

Préambule

L'École de Musique et de Danse Accordances-Syrenor propose sur son territoire une offre différenciée d'accès à la pratique artistique, en particulier musicale et chorégraphique. Cette offre tournée principalement vers les habitants de notre territoire se décline, selon les âges et les objectifs des élèves, en propositions de sensibilisation, d'éveil et d'apprentissage, mais aussi de diffusion, de stages et d'accompagnement des pratiques amateurs.

L'un des principaux objectifs de tous ces cursus est que l'élève soit, le plus tôt possible, en tant que musicien et/ou danseur, « sur les planches » en situation de partage au milieu d'autres musiciens et/ou danseurs avec un public.

Un autre objectif important de notre école de musique et de danse est de transmettre un patrimoine ; des esthétiques les plus anciennes jusqu'à celles qui nous sont contemporaines.

La pratique artistique procure un plaisir indéniable qu'il est difficile de décrire tant qu'on ne l'a pas expérimenté soi-même. L'apprentissage de la musique et/ou de la danse ouvre des perspectives de découverte d'univers sonores et visuels très différents. Il implique curiosité, constance et attention dans le jeu et le travail. C'est une éducation touchant toutes les dimensions : corporelles, psychiques et mentales.

Les présentes orientations s'appuient sur les réflexions et la volonté de l'équipe enseignante, mais aussi sur les textes cadres du Ministère de la Culture (le schéma d'orientation pédagogique Musique, le schéma d'orientation pédagogique Danse et sur la charte de l'enseignement artistique spécialisé).

PETITE ENFANCE

A partir de 6 mois et jusqu'à 3 ans

Soucieuse de compléter dès le plus jeune âge l'éducation des enfants, l'École de Musique et de Danse Accordances-Syrenor propose des activités régulières tout au long de l'année scolaire pour toucher les jeunes enfants de 6 mois à 3 ans.

Deux intervenantes, spécialisées dans cette tranche d'âge particulière, accompagnent le développement du tout-petit et son ouverture au monde grâce à l'éveil artistique en général. L'une opère plus particulièrement en musique, l'autre pour l'expression corporelle.

Sur notre territoire, les multi-accueils et une crèche associative peuvent bénéficier de ces activités en présence des éducatrices de jeunes enfants et des auxiliaires de puériculture. Les séances s'organisent toutes les deux semaines avec pour objectif de développer des facultés auditives, psychomotrices et sociales principalement grâce à l'écoute, aux comptines, à l'expression corporelle et aux jeux de doigts.

L'intervenante propose, dans la mesure du possible, un contenu correspondant aux thèmes retenus par les différentes structures d'accueil (les saisons, les animaux, les fêtes, celui de la semaine nationale de la petite enfance...). Les séances ont lieu en matinée.

Dans les médiathèques, des spectacles musicaux bâtis autour de livres à destination des plus jeunes sont proposés aux assistantes maternelles avec les enfants qu'elles gardent. Après le spectacle, des manipulations d'objets sonores sont proposées aux jeunes enfants. L'inscription des assistantes maternelles à ces séances se fait par l'intermédiaire de la coordination du réseau des médiathèques et, pour la commune de Pacé, directement par sa médiathèque. Ces spectacles ont lieu en matinée et peuvent se réaliser également, selon la disponibilité de l'intervenante, toujours dans les médiathèques, mais en présence des parents avec leurs jeunes enfants à des moments pertinents.

MUSIQUE A L'ÉCOLE

Du CP au CM2

Dans le cadre d'une convention avec le Département d'Ille-et-Vilaine, l'École de Musique et de Danse Accordances-Syrenor est chargée de développer des actions musicales sur le temps scolaire au sein des établissements de l'enseignement du premier degré public et privé. Ces actions s'inscrivent dans une démarche précise d'élaboration, de validation, de suivi et d'évaluation tout au long de l'année scolaire en partenariat avec les instances dédiées de l'Éducation nationale et de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique.

A l'initiative des professeurs des écoles, le professeur coordinateur et les musiciens intervenants en milieu scolaire sont sollicités en tout début d'année scolaire pour monter une action croisant des aspects musicaux avec une ou plusieurs autres disciplines du programme de l'Éducation nationale. Le musicien intervenant en milieu scolaire apporte des éléments techniques qui lui sont propres ; le professeur des écoles garde la maîtrise pédagogique de l'action. Ces projets musicaux sont validés par une commission locale d'évaluation, qui accorde un certain nombre de séances dans l'année scolaire ainsi que des temps de concertation. Les projets ainsi validés se déroulent la plupart du temps tous les quinze jours, selon le souhait de l'inspecteur de l'Éducation nationale de circonscription. Les projets de cycle et/ou école sont encouragés. Les projets musicaux sont co-pilotés par le musicien intervenant et le professeur des écoles (et l'équipe pédagogique).

Voici quelques activités musicales possibles durant ces actions :

- Des activités vocales (maîtrise de la voix et de la respiration, jeux vocaux, travail d'explorations vocales...)
- Des activités d'écoute (reconnaissance d'instruments, de formes, d'ensembles, découvertes d'esthétiques variées, de compositeurs...)
- Des activités instrumentales (geste instrumental, construction d'instruments...)
- Des activités corporelles (découverte du corps et de ses possibilités d'expressions et de perceptions, utilisation du corps comme instrument...)
- Des activités de créations (créations sonores et instrumentales, créations vocales et rythmiques, improvisations...).

Ces actions musicales peuvent éventuellement se conclure par une représentation en interne ou en public.

Les professeurs de l'École de Musique et de Danse Accordances-Syrenor peuvent, de façon ponctuelle, accompagner les musiciens intervenants dans ces projets pour apporter des compétences plus spécifiques.

Le temps de représentation peut être le lieu d'une participation d'élèves (musiciens et/ou danseurs) de l'École de Musique et de Danse Accordances-Syrenor si ce spectacle est programmé en dehors du temps scolaire.

L'École de Musique et de Danse Accordances-Syrenor intervient dans les écoles primaires élémentaires des cinq communes appartenant à la compétence « Enseignement culturel » du Syrenor. Suivant les années, l'École de Musique et de Danse Accordances-Syrenor peut aussi intervenir sur d'autres communes qui s'entendent par convention avec le Syrenor.

Cursus de l'enseignement spécialisé « Musique »

CYCLE ÉVEIL ET DÉCOUVERTE

Recommandations du schéma national d'orientation pédagogique

Éveil - Initiation	
Objectifs	Ouvrir et affiner les perceptions.
Contenus	Éducation à l'écoute, mise en place d'un vocabulaire sur les sons et la musique. Pratique collective du chant, d'activités corporelles, expression artistique.
Organisation	Possibilité d'activité avant 5 ans avec les structures en charge de la petite enfance (crèches et écoles maternelles). Possibilité d'éveil conjoint musique, danse et théâtre. Durée hebdomadaire des cours : de 1 à 3 heures. Possibilité de partenariat avec le milieu scolaire. Durée de l'éveil ou de l'initiation : entre un an et trois ans suivant l'âge.
Évaluation	Évaluation non formalisée.

Mise en œuvre sur le territoire du Syrenor

Éveil musical :

Découverte du langage musical.
Ouvert aux enfants de 5 et 6 ans.
Effectifs : 6 minimum, 12 maximum.
Durée hebdomadaire : 45 minutes.

Éveil cordes frottées :

Découverte des instruments à cordes frottées et de leurs modes de jeux.
Ouvert aux enfants de 5 et 6 ans.
Effectifs : 4 minimum, 6 maximum.
Durée hebdomadaire : de 30 à 45 minutes selon l'effectif. Les instruments sont prêtés par l'école.

Découverte multi-instruments :

La découverte multi-instruments propose une sensibilisation à la musique à travers la manipulation et l'utilisation d'instruments de musique ; elle permet à des élèves ne sachant pas quel instrument apprendre, d'opérer un choix avec plus de certitude. Elle est limitée à une seule année.

Ouvert aux enfants de 7 ans.
Effectifs : 6 minimum, 8 maximum.
Durée hebdomadaire : 50 mn.

CYCLE D'APPRENTISSAGE (1^{er} cycle)

Recommandations du schéma national d'orientation pédagogique

1 ^{er} cycle	
Objectifs	Construire la motivation et la méthode. Choisir une discipline. Constituer les bases de pratique et de culture.
Contenus	Travaux d'écoute et mise en place de repères culturels. Pratiques vocales et instrumentales collectives. Pratiques individualisées de la discipline choisie.
Organisation	Éveil ou initiation préalable non obligatoire. Après la phase d'orientation, durée hebdomadaire des cours : entre 2 à 4 heures dont 30 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel. Durée du cycle : entre 3 et 5 ans.
Évaluation	Évaluation continue, dossier de l'élève. L'examen de 1 ^{er} cycle donne un accès direct au 2 ^e cycle.

Mise en œuvre sur le territoire du Syrenor

Le contenu et la démarche de ce cursus privilégient l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, l'ébauche de l'expression musicale et d'une culture musicale. Ils mettent en œuvre les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances.

Les différents cours

Initiation :

Les deux premières années du cycle débutant offrent deux moments de formation : celui de formation instrumentale et celui de pratique collective (orchestre et formation musicale).

Musique d'ensemble - Orchestre :

L'objectif des élèves-musiciens est de jouer en orchestre ; cette pratique collective est donc incontournable à l'École de Musique et de Danse Accordances-Syrenor dès la première année. Différents ensembles sont proposés selon l'instrument et le niveau de l'élève.

Formation musicale (Solfège) :

La fréquence des cours est hebdomadaire et tous les cours sont collectifs. Les élèves prennent conscience des perceptions auditives : le travail est orienté vers l'audition interne, la mémorisation, l'explication des perceptions (comprendre, nommer, figurer, noter), le chant, la découverte des différentes esthétiques musicales grâce à une diversité des écoutes et des pratiques : improvisation, invention.

Formation instrumentale :

La fréquence des cours est hebdomadaire. Les cours instrumentaux sont à caractère individuel*. Selon les nécessités pédagogiques, le professeur d'instrument pourra adapter l'organisation (groupe ou individuel) pour une période donnée.

**Cours collectif en petit groupe où chaque enfant bénéficie d'un temps individuel pendant que les autres écoutent.*

Organisation du cycle

Durant les deux premières années du cycle débutant, l'élève a deux cours hebdomadaires : l'un instrumental, l'autre de pratique collective (orchestre et formation musicale).

1^{ère} année :

- Formation musicale et orchestre (FMO) : 1h00
- Formation instrumentale : 3 élèves en 1 heure

2^{ème} année :

- Formation musicale et orchestre (FMO) : 1h00
- Formation instrumentale : 3 élèves en 1 heure

A partir de la troisième année, les élèves ont trois cours hebdomadaires : instrumental, d'orchestre et de formation musicale.

3^{ème} année :

- Orchestre : 1h00
- Formation musicale : 1h00
- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

4^{ème} année :

- Orchestre : 1h00
- Formation musicale : 1h00
- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

5^{ème} année (si nécessaire) :

- Orchestre : 1h00
- Formation musicale : 1h00
- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

La durée du cycle peut être raccourcie selon la progression de l'élève.

Évaluation

L'évaluation participe du principe même de formation. Elle donne à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne, au fil de son parcours, à une satisfaction et à un certain niveau d'autonomie. Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles.

L'évaluation de l'élève est continue à l'intérieur du cycle, elle est réalisée par les différents professeurs de l'élève, que ce soit en orchestre, en formation instrumentale et en formation musicale. Des appréciations sur l'évolution des apprentissages des élèves sont envoyées aux parents deux fois par an.

- Pour les orchestres ou musique d'ensemble, le professeur en charge de direction propose les changements selon le niveau et la motivation des élèves. Dans une même catégorie d'orchestres (cordes, harmonie, jazz, guitare, harpe...), le ou les professeurs chargés de direction s'entendent pour une répartition équilibrée des effectifs.

- Pour l'instrument, à la fin du cycle d'apprentissage, une évaluation avec un jury composé de professeurs de l'école ou, si possible, d'un professeur d'une autre école, est organisée dans chaque famille instrumentale (cordes, vents, pianos, percussions). L'admission à poursuivre sa formation instrumentale dans le cycle supérieur déclenche l'inscription pour l'élève en cycle d'approfondissement.

- Pour la formation musicale, le professeur détermine en fonction de l'évaluation continue le passage dans le cycle supérieur.

Une évaluation positive dans les trois disciplines (instrument, FM et musique d'ensemble) permet à l'élève d'obtenir le **diplôme de fin de 1^{er} cycle**.

Une évaluation positive dans une seule discipline permet à l'élève d'obtenir un **certificat de fin de 1^{er} cycle**.

Tous les diplômes actuellement délivrés par les conservatoires sont des diplômes d'établissement.

A l'issue du 1^{er} cycle, les élèves peuvent continuer en 2^{ème} cycle d'approfondissement diplômant, ou en 2^{ème} cycle spécifique Jazz-Musiques actuelles amplifiées, ou en parcours Pratiques amateurs personnalisées (Loisir éducatif).

CYCLE D'APPROFONDISSEMENT (2^{ème} cycle)

Recommandations du schéma national d'orientation pédagogique

2 ^{ème} cycle	
Objectifs	<p>Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">. Une bonne ouverture culturelle ;. L'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome ;. La capacité à tenir sa place dans la pratique collective.
Contenus	<p>Travaux d'écoute. Acquisition de connaissances musicales et culturelles en relation avec les pratiques du cursus. Pratiques vocales et instrumentales collectives. Pratiques individualisées.</p>
Organisation	<p><u>Durée hebdomadaire des cours</u> : entre 4 heures et 7 heures pour le cursus diplômant, dont 45 minutes minimum d'enseignement à caractère individuel. Possibilité d'élaborer un cursus personnalisé diplômant ou non diplômant.</p> <p>Durée du cycle : entre 3 et 5 ans.</p>
Évaluation	<p>Évaluation continue, dossier de l'élève. Examen terminal. Cycle conclu par le brevet de fin de 2^e cycle, qui donne accès au 3^e cycle et à l'examen d'entrée dans le Cycle d'enseignement professionnel initial. Attestation validant les enseignements suivis dans le parcours sur contrat personnalisé.</p>

Mise en œuvre sur le territoire du Syrenor

Durant ce cycle d'approfondissement, il s'agit de s'approprier un ou plusieurs langages musicaux afin de jouer le plus souvent en public avec une relative autonomie. Cela implique également une meilleure connaissance culturelle et historique des répertoires de musiques occidentales et du monde avec de possibles références à d'autres domaines artistiques (littérature, peinture, danse, cinéma, théâtre).

L'École de Musique et de Danse Accordances-Syrenor sera attentive aux souhaits formulés par certains élèves de s'orienter davantage vers une esthétique particulière.

1. Cycle d'approfondissement - Le parcours diplômant

Les différents cours

Musique d'ensemble - Orchestre :

L'objectif des élèves-musiciens est de jouer en orchestre ; cette pratique collective est donc incontournable à l'École de Musique et de Danse Accordances-Syrenor dans tous les parcours et cycles. Différents ensembles sont proposés selon l'instrument et le niveau de l'élève.

Formation musicale :

La fréquence des cours est hebdomadaire et tous les cours sont collectifs. Différents modules seront proposés aux élèves en début d'année. Chaque module durera minimum un semestre.

Un module ne pourra pas être choisi plus de deux fois durant le second cycle.

7 modules semestriels sont actuellement proposés, d'autres pourront s'ajouter en fonction des évolutions pédagogiques :

- Écoutons/Analysons
- Rythmes et percussions
- Initiation M.A.O (Musique Assistée par Ordinateur)
- Solfège
- Initiation à l'harmonie au clavier
- Improvisons
- Déchiffrage Instrumental

Formation instrumentale :

La fréquence des cours est hebdomadaire. Les cours instrumentaux sont à caractère individuel. Selon les nécessités pédagogiques, le professeur d'instrument pourra adapter l'organisation (groupe ou individuel) pour une période donnée.

Organisation du cycle

1^{ère} année :

- Ensemble de 1h00 à 1h30
- Formation musicale : 1 ou 2 modules d'1 heure par semestre
- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

2^{ème} année :

- Ensemble de 1h00 à 1h30
- Formation musicale : 1 ou 2 modules d'1 heure par semestre
- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

3^{ème} année :

- Ensemble de 1h00 à 1h30
- Formation musicale : 1 ou 2 modules d'1 heure par semestre
- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

4^{ème} année :

- Ensemble de 1h00 à 1h30
- Formation musicale : 1 ou 2 modules d'1 heure par semestre
- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

5^{ème} année (si nécessaire) :

- Ensemble de 1h00 à 1h30
- Formation musicale : 1 ou 2 modules d'1 heure par semestre
- Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure

Option Dominante Instrumentale :

- Formation instrumentale : 45 minutes
- Orchestre : 1h30
- Musique de chambre : 45 minutes

L'option Dominante Instrumentale est consacrée à un approfondissement de la pratique instrumentale au travers de la musique de chambre et de l'orchestre. Un temps plus conséquent est alors nécessaire pour mener à bien cet objectif. Cette option est ouverte à partir de la troisième année du cycle d'approfondissement, dès lors que l'élève a validé 4 modules et avec une demande motivée adressée par celui-ci à l'École de Musique et de Danse. L'élève peut poursuivre après l'obtention de son diplôme de 2^{ème} cycle.

La fréquence des cours est hebdomadaire. Les cours instrumentaux sont à caractère individuel. Selon les nécessités pédagogiques, le professeur d'instrument peut adapter l'organisation (groupe ou individuel) pour une période donnée.

Les groupes de musique de chambre se produisent en public lors des manifestations de l'École de Musique et de Danse.

Une évaluation devant un jury extérieur a lieu tous les ans pour déterminer l'opportunité de poursuivre dans ce parcours et la motivation de l'élève. Pour l'option « Dominante Instrumentale », la musique de chambre est évaluée lors des concerts.

Évaluation

L'évaluation de l'élève est continue à l'intérieur du cycle.

Elle est réalisée par les différents professeurs de l'élève, que ce soit en orchestre ou musique d'ensemble, en formation instrumentale et en formation musicale. Des appréciations sur l'évolution des apprentissages des élèves sont envoyées aux parents deux fois par an.

Pour l'instrument, à la fin du cycle d'approfondissement, une évaluation avec un jury spécialiste de l'instrument est organisée dans chaque discipline instrumentale. La validation de la fin du deuxième cycle instrumental, la participation à l'orchestre et l'achèvement de 4 (au minimum) modules de formation musicale déclenche l'obtention du **diplôme de fin de 2^{ème} cycle**.

La validation d'une seule discipline permet l'obtention d'un **certificat de fin de 2^{ème} cycle**.

N.B. Tous les diplômes actuellement délivrés par les conservatoires sont des diplômes d'établissement.

2. Cycle d'approfondissement spécifique - Jazz-Musiques actuelles amplifiées

Ce parcours s'adresse aux élèves ayant un souhait fort de mieux connaître la pratique et le langage du jazz et/ou des musiques actuelles amplifiées. Pour cela, l'élève doit avoir validé le cycle d'apprentissage. Si un élève ne l'a pas encore terminé et qu'il présente une forte motivation pour l'une ou l'autre de ces esthétiques, le directeur et les professeurs concernés pourront déroger à cette règle après avoir évalué sa motivation, et si l'élève est âgé de 12 ans au minimum.

Durant tout le cycle d'approfondissement, dont la durée moyenne est de quatre ans, les élèves ont trois cours hebdomadaires : un instrumental, un d'orchestre et un de formation musicale.

1. Orchestre : 1 heure.

Il y a plusieurs ensembles de jazz correspondant aux différents niveaux des élèves. Il y a un ou deux ensembles de musiques actuelles selon les niveaux et les effectifs.

Pour les élèves inscrits dans ce parcours Jazz - Musiques actuelles amplifiées, un atelier Clavier/M.A.O est proposé.

Il s'agit d'appréhender un logiciel et de permettre l'approche de l'arrangement, de l'instrumentation et de la création, mais également de s'initier à la sonorisation. Les élèves peuvent travailler chez eux avec des logiciels libres téléchargeables. Cet atelier dure une heure par semaine.

Si cet atelier M.A.O est inclus dans le cycle d'approfondissement Jazz - Musiques actuelles amplifiées, il est ouvert également à tous les élèves de l'École de Musique et de Danse en tant que module et en tant que pratique collective seule.

2. Formation musicale : 1 heure, sous forme d'un ou deux modules.

Si les effectifs le permettent, un module sera orienté davantage vers la rythmique et l'autre mélodique. Les deux auront lieu le même jour à la même heure. Durant l'année, les élèves alternent entre les deux modules afin de bénéficier de la diversité des approches complémentaires. Ce cours, faisant toujours appel à la pratique instrumentale, est commun aux deux esthétiques : jazz et musiques actuelles.

3. Formation instrumentale : 2 élèves en 1 heure.

Les cours instrumentaux sont collectifs (deux élèves en une heure) et sont répartis en cinq disciplines élargies : voix, vents, claviers, guitares (électriques et basses) et batterie.

Selon les nécessités pédagogiques, le professeur d'instrument peut adapter l'organisation pour une période donnée.

La durée du cycle peut être raccourcie ou rallongée selon la progression de l'élève.

Cycle amateur non diplômant	
Objectifs	Approfondissement de connaissances et/ou de pratiques pour les musiciens amateurs.
Contenus	Culture musicale et/ou pratiques du conservatoire en référence au projet ou Formation dans un nouveau domaine au regard du cursus antérieur.
Organisation	Entrée directe possible sur projet. Contrat permettant de suivre des cours de culture et/ou de pratiques du conservatoire, ou dans le cadre de conventions avec les structures de pratique amateur. Durée en fonction du contrat et du projet.
Évaluation	Évaluation continue du « parcours sur contrat personnalisé ». Attestation.

3. Loisirs éducatifs

Le parcours loisirs éducatifs s'adresse aux musiciens adultes expérimentés ou débutants et aux musiciens adolescents de plus de 11 ans. Il permet également aux élèves qui ont validé leur 2^{ème} cycle de poursuivre leur parcours, y compris en Dominante instrumentale.

Les différents cours

- **Formation instrumentale (sans évaluation finale)** : deux élèves en 1 heure.
- **Formation musicale** : 1h00.
- **Ensemble musical** : de 1h00 à 1h30 (orchestre, ensemble de classe, jazz, musique actuelle, musique de chambre, chorale).
- **Pour le chant** : un atelier de 45' de technique vocale durant 1 ou 2 ans pour les débutants avant de pouvoir s'inscrire en cours individualisés.

Il n'est pas possible de s'inscrire uniquement en Formation instrumentale ou en Formation musicale. En revanche, il est possible de s'inscrire dans plusieurs cours de Pratiques collectives.

L'intégration d'un élève en musique de chambre est subordonnée à son niveau et à la place disponible.

Cursus de l'enseignement spécialisé « Danse »

L'École de Musique et de Danse, soucieuse d'adapter son enseignement à l'âge et au développement morphologique des élèves, propose dans un premier temps un éveil et une initiation à la danse.

L'Éveil/Initiation aborde les fondamentaux du « mouvement dansé » en général jusqu'à l'âge de 8 ans (espace, temps, poids, flux). Sans technique, c'est un tronc commun aux 3 spécificités : danse contemporaine, danse jazz, danse classique (Loi sur l'enseignement de la danse, Ministère de la culture 1989).

A partir de 8 ans, le 1^{er} cycle d'observation aborde la technique (espace, temps, poids du corps, appuis, mémorisation et qualité du geste, énergie, sensibilité artistique, écoute, créativité, composition chorégraphique, interprétation...) à travers trois disciplines chorégraphiques : classique, contemporaine et jazz. Le second cycle, Élémentaire et le cours supérieur poursuivent ces pratiques et enseignements.

Les cours sont hebdomadaires et collectifs. Des appréciations sur l'évolution des apprentissages des élèves sont envoyées aux parents deux fois par an.

ÉVEIL ET INITIATION A LA DANSE

De 5 à 7 ans

Durant la phase d'éveil, on visera à explorer de façon ludique le temps et l'espace, à développer l'équilibre, la coordination motrice, la créativité et la sensibilité artistique.

Pendant celle de l'initiation, on cherchera à mieux prendre conscience de son corps, à l'écouter, à développer le plaisir et la sensibilité artistique, à expérimenter la relation aux autres.

Éveil à la danse :

Ouvert aux enfants de 5 ans.
Effectifs : 6 minimum, 16 maximum (selon la salle).
Durée hebdomadaire : 45 minutes.

Initiation à la danse :

Ouvert aux enfants de 6 et 7 ans.
Effectifs : 6 minimum, 16 maximum (selon la salle).
Durée hebdomadaire : 1 heure.

1er CYCLE - OBSERVATION
Classique, contemporain et jazz
de 8 à 11 ans

Durant ce cycle, on cherchera à approfondir la structuration corporelle et l'expression artistique, acquérir des mouvements techniques de base et à mémoriser des enchaînements chorégraphiques.

A partir du 1^{er} cycle, les cours de danse s'exercent par disciplines : contemporaine, classique et jazz.

Ils sont ouverts aux enfants de 8 à 11 ans. Le cycle s'organise, dans chaque spécialité, en trois années successives en fonction des effectifs.

Effectifs : 6 minimum, 16 maximum (selon la salle).

Durée hebdomadaire : 1 heure 15.

2^{ème} CYCLE – ÉLÉMENTAIRE
Classique, contemporain et jazz
de 11 à 14 ans

Durant ce cycle, les adolescents sont amenés progressivement à reconnaître la danse comme un langage artistique à part entière.

Les cours de danse sont ouverts aux adolescents de 11 à 14 ans. Le cycle s'organise, dans chaque spécialité, en trois ou quatre années successives en fonction des effectifs.

Effectifs : 6 minimum, 16 maximum (selon la salle).

Durée hebdomadaire : 1 heure 30.

APPROFONDISSEMENT
Classique, contemporain et jazz
14 ans et plus

Grâce à un renforcement de leur technique et de leur endurance physique, les élèves seront à même de s'exprimer tant seuls qu'au sein d'un groupe avec davantage d'autonomie.

Ce cours est ouvert aux adolescents et adultes de 14 ans et plus. Il regroupe l'ensemble des élèves d'une même discipline, sauf si l'effectif nécessite l'ouverture d'un second cours.

Effectifs : 6 minimum, 16 maximum (selon la salle).

Durée hebdomadaire : 1 heure 30.

ANNEXE 1

Vers l'entrée en Conservatoire à Rayonnement Départemental ou Régional

3 ^{ème} cycle amateur diplômant	
Objectifs	Développer un projet artistique personnel. Accéder à une pratique autonome. Acquérir des connaissances structurées. S'intégrer dans le champ de la pratique musicale amateur. Pouvoir évoluer vers la pratique amateur.
Contenus	Écoute, bases d'histoire, d'analyse et d'esthétique. Contenus du cursus élaborés suivant les compétences nécessaires pour l'exercice des pratiques amateurs. Pratiques en référence au projet, réalisations transversales, relations avec la pratique amateur.
Organisation	Cursus diplômant en filière ou en modules capitalisables. Passerelles possibles avec le Cycle d'enseignement professionnel initial. Durée : entre 2 et 4 ans (volume total d'environ 300 heures).
Évaluation	Évaluation continue, dossier de l'élève et examen terminal. Cycle conclu par le certificat d'études musicales (CEM).

Cycle préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur	
Objectifs	<p>Approfondir sa motivation et ses aptitudes en vue d'une orientation professionnelle. Confirmer sa capacité à suivre un enseignement supérieur.</p>
Contenus	<p>Pratique soutenue dans une dominante. Modules de pratiques collectives et de culture. Projet personnel. Ensemble cohérent et structuré compatible avec le suivi d'études générales.</p>
Organisation	<p>Examen d'entrée. Volume global de 750 heures dont 1 heure minimum d'enseignement à caractère individuel. Parcours de formation personnalisé. Possibilité de changement de dominante et/ou de double dominante.</p> <p>Durée des études : de 2 à 4 ans.</p>
Évaluation	<p>Évaluation continue, dossier de l'élève. Examen terminal organisé à l'échelon régional. Cycle conclu par le diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP) ou diplôme d'études musicales (DEM), selon les établissements.</p>

ANNEXE 2 - CURSUS EMD ACCORDANCES-SYRENOR

PARCOURS MUSIQUE				PARCOURS DANSE		
				Classique	Contemporain	Jazz
	Cours d'instrument individualisé 30mn/élève (ou 45mn si option dominante instrumentale)	Validation 2 ^{ème} cycle en instrument et formation musicale (4 modules validés) devant Jury	Musique d'ensemble ou musique de chambre (les 2 si option dominante instrumentale)	14 ans et + 1h30	14 ans et + 1h30	14 ans et + 1h30
CYCLE 2 diplômé	Année 4 5 si nécessaire) Cours d'instrument individualisé 30mn/élève	Option dominante instrumentale + 15 mn/élève	Année 4 Musique d'ensemble 1h00-1h30	Option pointes 30mn	Option Travail pointes 30mn	Elémentaire B 13 à 14 ans 1h30
CYCLE 2	Année 3 Cours d'instrument individualisé 30mn/élève	Option dominante instrumentale + 15 mn/élève	Année 3 Musique d'ensemble 1h00 à 1h30	Elémentaire B 13 à 14 ans 1h30	Elémentaire B 13 à 14 ans 1h30	Elémentaire B 13 à 14 ans 1h30
APPROFONDISSEMENT	Année 2 Cours d'instrument individualisé 30mn/élève		Année 2 Musique d'ensemble 1h00 à 1h30	Elémentaire A 11 à 13 ans 1h30	Elémentaire A 11 à 13 ans 1h30	Elémentaire A 11 à 13 ans 1h30
De 3 à 5 ans	Année 1 Cours d'instrument individualisé 30mn/élève		Année 1 Musique d'ensemble 1h00 à 1h30			
CYCLE 2 Loisirs éducatifs	Cours d'instrument individualisé 30mn/élève					
	<i>Parcours allégé non diplômé réservé aux adultes et aux ados de + de 11 ans</i>					
CYCLE 1	Année 5 si nécessaire Cours d'instrument individualisé 30mn/élève		Année 5 Musique d'ensemble 1h00	Observation 2 9 à 11 ans 1h15	Observation 2 9 à 11 ans 1h15	Observation 2 9 à 11 ans 1h15
APPRENTISSAGE	Année 4 Cours d'instrument individualisé 30mn/élève		Année 4 Musique d'ensemble 1h00	Observation 1 8 à 10 ans 1h15	Observation 1 8 à 10 ans 1h15	Observation 1 8 à 10 ans 1h15
De 3 à 5 ans	Année 3 Cours d'instrument individualisé 30mn/élève		Année 3 Musique d'ensemble 1h00	Observation 1 8 à 10 ans 1h15	Observation 1 8 à 10 ans 1h15	Observation 1 8 à 10 ans 1h15
	Année 2 Cours d'instrument individualisé 20mn/élève	Cours Musical et Orchestre (FMO) 1h00	Année 2 (6 à 10 ans) Musicale et Orchestre (FMO) 1h00	INITIATION 2 Danse (7/8 ans) 1h00	INITIATION 2 Danse (7/8 ans) 1h00	INITIATION 2 Danse (7/8 ans) 1h00
	Année 1 Cours d'instrument individualisé 20mn/élève	Cours Musical et Orchestre (FMO) 1h00	Année 1 (7 à 9 ans) Musicale et Orchestre (FMO) 1h00	INITIATION 1 Danse (6 ans) 1h00	INITIATION 1 Danse (6 ans) 1h00	INITIATION 1 Danse (6 ans) 1h00
CYCLE ÉVEIL/DÉCOUVERTE	EVEIL Musical cordes (5, 6 ans) De 4 à 6 enfants 30mn ou 45 mn	Découverte multi-instruments (7 ans) 50mn	EVEIL Musical (6 ans) 45mn	EVEIL Danse (5 ans) 45mn	EVEIL Danse (5 ans) 45mn	EVEIL Danse (5 ans) 45mn